

<p><b>Département</b> <i>Meurthe et Moselle</i></p> <p><b>Arrondissement</b> <i>Nancy</i></p> <p><b>Canton</b> <i>Nomeny</i></p>	<p><b>COMMUNE DE ARRAYE ET HAN</b></p> <p><b>PROCÈS VERBAL</b> <b>des</b> <b>DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL</b> <b>de la séance ordinaire du</b> <b>mardi 11 juin 2019</b></p> <p>L'an deux mil dix-neuf, le onze juin à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Arraye et Han s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Philippe ARNOULD, Maire</p> <p><b>étaient présents :</b> Mme SIMON Ginny Mrs ARNOULD Philippe, BERRY Bernard, CHAMPIGNEUL Claude, GEOFFROY Arnaud, WOLTRAGER Nicolas</p> <p><b>étaient excusés :</b> Mr Denis ORY qui a donné pouvoir à Mr WOLTRAGER,</p> <p><b>étaient absents :</b> Mrs ASTIER Sébastien, LEMOINE Anthony,</p> <p><i>Le Conseil a choisi pour secrétaire de séance Mme SIMON Ginny</i></p>								
<table border="1" style="width: 100%;"> <thead> <tr> <th colspan="2"><b>Nombre de Conseillers</b></th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td><i>En exercice</i></td> <td style="text-align: center;"><i>09</i></td> </tr> <tr> <td><i>Présents</i></td> <td style="text-align: center;"><i>06</i></td> </tr> <tr> <td><i>Votants</i></td> <td style="text-align: center;"><i>07</i></td> </tr> </tbody> </table> <p><b>Convocation établie</b> <i>Le 28 mai 2019</i></p> <p><b>Délibération affichée</b> <i>Le 18 juin 2019</i></p>	<b>Nombre de Conseillers</b>		<i>En exercice</i>	<i>09</i>	<i>Présents</i>	<i>06</i>	<i>Votants</i>	<i>07</i>	
<b>Nombre de Conseillers</b>									
<i>En exercice</i>	<i>09</i>								
<i>Présents</i>	<i>06</i>								
<i>Votants</i>	<i>07</i>								

### **N° 1 - Acceptation de la vente d'une partie de la parcelle ZB 36 au Conseil Départemental**

Dans le cadre de l'aménagement du carrefour de la RD 913 - RD 70 à Arraye et Han, le Maire a signé avec le Département de Meurthe et Moselle une promesse de vente concernant une partie de la parcelle ZB 36, d'une surface de 55 m<sup>2</sup>, au prix de 0,35 €/m<sup>2</sup>. Le montant de la vente est de 19 €.

Après avoir délibéré, le bureau, à l'unanimité, autorise le Maire à signer tout acte se rapportant à la vente de la parcelle ZB 36 pour un montant de 19 €.

### **N° 2 – Mise en œuvre de la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité**

Vu la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales,  
Vu le décret n° 2005-324 du 7 avril 2005 relatif à la transmission par voie électronique des actes des collectivités territoriales soumis au contrôle de légalité et modifiant la partie réglementaire du Code Général des collectivités territoriales,  
Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2131-1, L3131-1 et L4141-1,  
Considérant que les collectivités territoriales ont été sollicitées par l'État pour que les actes administratifs et les documents budgétaires soient désormais transmis par voie électronique en remplacement de la forme papier,  
Considérant que la commune de Arraye et Han souhaite s'engager dans la dématérialisation de la transmission de ses actes soumis au contrôle de légalité à la préfecture,

Après discussion, le conseil municipal décide, à l'unanimité,

•

- De s'engager dans la télétransmission des actes administratifs et budgétaires au contrôle de légalité
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer un contrat ou une convention de souscription entre la commune et un opérateur homologué par le Ministère de l'Intérieur dit « opérateur de transmission »
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer le contrat de souscription entre la collectivité et un prestataire de service pour la délivrance de certificats électroniques
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de mise en œuvre de la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité avec la Préfecture de Meurthe et Moselle

Le secrétaire de séance :

Le Maire, Mr Philippe ARNOULD,  
Certifie avoir affiché le compte-rendu de cette  
séance le 18 juin 2019 et transmis au contrôle  
de légalité le 18 juin 2019

1. Acceptation de la vente d'une partie de la parcelle ZB 36 au Conseil Départemental
2. Mise en œuvre de la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité